



Depuis 2 ans, le Gouvernement et le Ministère renforcent une politique d'austérité dont les effets désastreux frappent les salariés et les retraités et n'épargnent aucun secteur.

L'Éducation nationale, en dépit des discours répétés de sanctuarisation, est lourdement taxée, en particulier le Second degré. Alors que les effectifs augmentent en collège et en lycée (+3000 dans l'académie), les créations de postes enseignants sont dérisoires mais le Ministère ignore avec superbe les Vies scolaires dont les besoins quantitatifs et qualitatifs ne cessent, en lien avec les difficultés scolaires et sociales, d'augmenter.

Après avoir pour des raisons strictement budgétaires, supprimé des emplois d'AED à la rentrée 2013 (-189 dans l'académie surtout dans les établissements difficiles) annulant de ce fait les mesures d'urgence annoncées, **le Ministère n'octroie aucun moyen supplémentaire à la rentrée 2014 pour l'Assistance éducative** et préfère utiliser des palliatifs tels que les CUI. Il tord ainsi le

cou à ses propres déclarations faisant de la jeunesse et de la création d'emplois une priorité nationale.

Dans l'académie, la dotation, déjà étiq, reste identique à celle de 2013 fragilisant encore davantage des Vies scolaires qui ont subi des retraits importants sous l'ère Sarkozy. Les conditions d'encadrement des élèves vont donc encore se dégrader (2012 : 1 AED pour 101 élèves /2014 : 1AED pour 109 élèves).

Pour le SNES et la FSU, il faut changer radicalement de politique :

- **abandonner l'austérité** au profit d'une politique de croissance mettant en œuvre justice sociale et redistribution des richesses.
- **faire de l'Éducation une réelle priorité** ce qui suppose recruter à la hauteur des besoins et en finir avec la dégradation organisée des statuts des personnels de surveillance et d'accompagnement débutée par l'arrêt du recrutement des MI-SE en 2003 et la mise en place des AED, puis des EVS.

Les établissements sont en effet confrontés à des statuts multiples qui ne cessent de se diversifier, reposant sur le recrutement local, plaçant ainsi les personnels concernés sous l'autorité souvent abusive du chef d'établissement. Les conditions d'emploi et de travail se sont fortement détériorées, les droits des personnels sont la plupart du temps non respectés (non renouvellement du contrat, imposition d'un contrat d'un an, rattrapage des journées d'examen...). Les perspectives de réinsertion dans un emploi, y compris de la Fonction publique, sont

quasi nulles : cette réalité est durement vécue, en particulier par les nombreux AED qui sont arrivés ou arrivent au terme de leur contrat et se retrouvent sans aucune solution.

Le SNES et la FSU continuent de revendiquer le rétablissement d'un statut de MI-SE amélioré et rénové, susceptible de protéger les personnels de surveillance et d'accompagnement de l'arbitraire et des pressions du chef d'établissement et donnant accès à de nouveaux droits : mutation, gestion non plus locale mais rectorale avec contrôle des élus des personnels dans les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) dont les compétences doivent donc être élargies...

La satisfaction de ces revendications passe par la mobilisation collective des personnels à laquelle le SNES et ses militants travaillent sans relâche.

En adhérant au SNES, en agissant aux côtés du SNES, vous permettez, par votre engagement individuel, que nous soyons forts tous ensemble afin que le Service public d'éducation soit une vraie priorité nationale, que les métiers de tous soient revalorisés et que l'encadrement et la formation de tous les jeunes soient assurés de façon ambitieuse.

Marie-Damienne Odent,
Michel Vialle,
Pascale Boutet,
co-secrétaires généraux.

Sommaire

- p.1 Édito
- p.2 Vos statuts, vos contrats
- p.3 Connaître ses droits
- p.4 Nous contacter
- P.5 Bulletin d'adhésion